

Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité **du service public d'élimination des déchets ménagers** **SYNTHESE**

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, créée en juillet 2000, assure les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés aux 1 023 972 administrés de ses 18 Communes membres depuis le 1^{er} janvier 2001.

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

➤ Tonnages collectés et traités

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole coordonne sur son territoire l'ensemble des opérations de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés soit en régie directe soit par des marchés publics de prestations de service, à savoir :

- la conteneurisation, la collecte, le transfert et le stockage des Ordures ménagères résiduelles et Encombrants voie publique
- la conteneurisation, la collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire, le transfert et le traitement en centre de tri des Déchets propres et secs (verre, papiers, emballages ménagers, cartons)
- la collecte et le traitement des déchets captés par le réseau des 18 déchèteries et 2 plates-formes dédiées aux artisans / commerçants et services techniques

Durant l'année 2009, les 18 communes membres de la Communauté urbaine ont produit un total de **689 283 tonnes** de déchets dont :

- **196 212 tonnes** ont été valorisées, soit **28,5 %**
- **491 658 tonnes** ont été mises en centre de stockage de déchets ultimes ou traitées dans des établissements ICPE agréés
- **1 412 tonnes** sont en attente de tri

L'EPCI a traité sur l'année 2009 :

- **432 882 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (soit 423 kg/hab/an)
- **24 276 tonnes** d'encombrants voie publique (soit 24 kg/hab/an), dont **42 %** ont été valorisés
- **33 317 tonnes** de collectes sélectives (soit 34 kg/hab/an) réparties comme suit :
 - o 12 249 tonnes d'Emballages et Papiers collectées en porte à porte
 - o 10 782 tonnes d'Emballages et Papiers collectées en point d'apport volontaire
 - o 10 533 tonnes de Verre collectées en point d'apport volontaire dont **85 %** ont été valorisés (collectes en attente de tri non comptabilisées)
- **111 100 tonnes** de déchets issus des déchèteries, dont **74 %** ont été valorisés
- **1 704 tonnes** de collectes spécifiques (cartons des commerçants, DEEE, pneus ...), valorisés à **98 %**
- **85 758 tonnes** de déchets collectés sur les plates-formes (hors encombrants voie publique), dont **97 %** ont été valorisés

Le tonnage global collecté est quasiment stable entre 2008 et 2009 (baisse de – 0,12% non significative), intégrant cependant une baisse de plus de 10 000 tonnes d'ordures ménagères entre 2008 et 2009 contrebalancée par une hausse de près de 5 000 tonnes d'encombrants voie publique, ainsi qu'une baisse des collectes sélectives de l'ordre de 2 000 tonnes (tous flux confondus). L'activité des plates-formes est stable, les tonnages réceptionnés en déchèteries ont quant à eux augmenté (+ 7 000 tonnes).

Depuis septembre 2009, dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public « EVERE », les essais préalables à la mise en service industriel du Centre de Traitement Multi filières « CTM » de Fos sur Mer ont permis la prise en charge de plus de 27 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles sur ce site.

➤ Modalités de gestion

Afin d'assurer ses missions de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est organisée autour d'un mode de gestion « mixte » régie, prestations privées et délégation de service public (DSP) depuis fin 2009.

Dans le cadre de la gestion en régie et du suivi de l'ensemble des marchés publics et de la DSP inhérents aux missions qui lui incombent, l'EPCI a employé en 2009 un effectif de 1 508 agents affectés spécifiquement à la collecte et au traitement des déchets, ce qui représente 38 % de l'effectif global de MPM.

Pour plus de la majorité de la population, les collectes (traditionnelle et sélective en porte à porte) sont assurées par du personnel en régie. La plupart des missions de traitement des déchets sont assurées par des prestataires privées, hormis la gestion des déchèteries en haut de quais, le contrôle d'accès des centres de transfert de Marseille ainsi que le site de stockage des déchets « CSD La Crau ».

➤ Dépenses

Le montant annuel des dépenses de collecte et d'élimination des déchets (hors propreté) comprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement (marchés publics, locations, fournitures diverses et études) et d'investissement, les charges salariales des agents communautaires affectés à la collecte et au traitement des déchets, ainsi qu'une partie des frais de fonctionnement de l'administration générale (frais de structure, indemnités d'élus).

En 2009, le montant total des dépenses en section de Fonctionnement, engagées pour la collecte et le traitement des déchets communautaires, s'est élevé à **154,6 millions d'€**, soit une hausse de **+ 1,2 %** entre 2008 et 2009.

Les dépenses engagées en section d'Investissement sont de **7,7 millions d'€**, soit une diminution de **- 10 %** entre 2008 et 2009.

En 2009, le montant d'investissement étant assimilable à l'amortissement (engins et conteneurs en renouvellement et fin d'exploitation du site de La Crau), **le montant global des dépenses annuelles s'élève à 162 millions d'€**. Il est important de signaler que ce montant est en baisse de **- 2,4 %** comparativement à 2008.

Ainsi, il faut noter la stabilité du coût ramené à l'habitant entre 2008 et 2009, traduisant les efforts constants de maîtrise des coûts engagés par l'EPCI.

➤ Modalités de financement

La principale ressource financière du service de collecte et d'élimination des déchets est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), à laquelle vient s'ajouter une redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets industriels et commerciaux assimilés aux ordures ménagères ainsi qu'une redevance spécifique mise en place sur les plates-formes (apports réalisés par les artisans, les commerçants et les entreprises privées).

Enfin, des recettes spécifiques d'élimination des déchets, des recettes de revente de matériaux et des aides financières diverses sont également comptabilisées (Eco-Emballages, OCAD3E, Région...).

Le montant des recettes pour l'année 2009, s'élève à **141,9 millions d'€** (soit une hausse de **+ 3 %** comparativement à 2008), et couvre à **87,5 %** les dépenses engagées sur l'année (investissement inclus). Hors frais de « quote part administration générale » liés aux dépenses des directions fonctionnelles, le montant des recettes couvre près de 95,6% des dépenses du service (contre 92 % en 2008).

La maîtrise des dépenses opérée simultanément avec la hausse des recettes (essentiellement due aux évolutions régulières de la TEOM et de la Redevance spéciale) a permis en 2009 de réduire de façon significative le recours financier au budget général.

